

Recherches sociographiques



La politique québécoise de régionalisation de l'immigration: enjeux et paradoxes

Myriam Simard

Volume 37, numéro 3, 1996

Dynamiques territoriales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057068ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057068ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Simard, M. (1996). La politique québécoise de régionalisation de l'immigration: enjeux et paradoxes. *Recherches sociographiques*, 37(3), 439–469.
<https://doi.org/10.7202/057068ar>

Résumé de l'article

Depuis la fin de la décennie 1980, la régionalisation de l'immigration est devenue une des préoccupations de l'État, celui-ci souhaitant une distribution spatiale plus équilibrée de l'immigration. À partir de l'historique de cette politique et de son évolution (1987-1996), l'auteure amorce une première analyse critique, relevant tant les objectifs sous-jacents que les notions et stratégies centrales. Elle dégage l'interrelation d'enjeux multiples, aussi bien territorial que démographique, politique et économique. Située dans le contexte de mondialisation de l'économie, de restructuration néo-libérale et de crise globale de l'État, l'analyse s'attarde aux notions de décentralisation et de partenariat, centrales dans la politique, afin de saisir le sens de ce nouveau mode de régulation étatique de l'immigration. Certaines ambiguïtés et limites sont soulignées, notamment quant au rôle de l'État dans le développement global des régions, au pouvoir des acteurs locaux et au statut des noyaux régionaux de communautés culturelles.

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION: ENJEUX ET PARADOXES*

Myriam SIMARD

Depuis la fin de la décennie 1980, la régionalisation de l'immigration est devenue une des préoccupations de l'État, celui-ci souhaitant une distribution spatiale plus équilibrée de l'immigration. À partir de l'historique de cette politique et de son évolution (1987-1996), l'auteure amorce une première analyse critique, relevant tant les objectifs sous-jacents que les notions et stratégies centrales. Elle dégage l'interrelation d'enjeux multiples, aussi bien territorial que démographique, politique et économique. Située dans le contexte de mondialisation de l'économie, de restructuration néo-libérale et de crise globale de l'État, l'analyse s'attarde aux notions de décentralisation et de partenariat, centrales dans la politique, afin de saisir le sens de ce nouveau mode de régulation étatique de l'immigration. Certaines ambiguïtés et limites sont soulignées, notamment quant au rôle de l'État dans le développement global des régions, au pouvoir des acteurs locaux et au statut des noyaux régionaux de communautés culturelles.

Préoccupé par une distribution interrégionale peu équilibrée de l'immigration sur le territoire québécois, l'État a mis récemment en place une politique de régionalisation de l'immigration destinée à faciliter et à encourager l'établissement d'immigrants en dehors de la région de Montréal. La tendance à la concentration spatiale de la majorité des immigrants dans la seule région métropolitaine de Montréal, soit

* Je tiens à remercier mes deux collègues de l'INRS-Culture et société, Denise Lemieux et Léon Bernier pour leurs commentaires sur la première version de ce texte. Je remercie également les évaluateurs choisis par *Recherches sociographiques* pour leurs critiques et suggestions.

88 % de ceux-ci en 1991¹, risquait en effet d'entraîner de lourdes conséquences à long terme dont, notamment, de priver les régions des bénéfices de l'immigration internationale et d'accentuer le dualisme de la société québécoise entre Montréal, multiethnique et pluriculturel, et le reste du Québec, fortement homogène.

Les premières réflexions systématiques sur le sujet s'amorcèrent réellement il y a moins de dix ans, soit en 1987. C'est dire qu'il s'agit d'une politique encore récente. Au total, six documents sont produits au cours des années 1987-1996 afin d'élaborer et de préciser le contenu de la politique. Bien qu'il soit encore trop tôt et que le recul s'avère insuffisant pour pouvoir vraiment effectuer une analyse approfondie de la politique de régionalisation de l'immigration, l'objectif de cet article est de poser un premier regard critique sur celle-ci afin de suggérer quelques pistes de réflexion pour l'avenir. Nous nous inspirons, à cet effet, de nos propres expériences de recherche sur la régionalisation de l'immigration, à savoir une première étude sur le processus d'insertion d'entrepreneurs agricoles immigrants européens dans la société rurale québécoise (M. SIMARD, 1994) et une seconde sur la main-d'œuvre agricole saisonnière, immigrante ou native, transportée quotidiennement dans les régions avoisinantes, à partir de Montréal (SIMARD, 1996).

Après un court rappel historique, nous ferons dans une première partie un rapide tour d'horizon des six documents clés, cherchant à en dégager aussi bien les principaux objectifs que les notions et stratégies fondamentales, à travers l'évolution de la politique. Nous nous attarderons, dans la deuxième partie, à la complexité et à la pluralité des enjeux, tant territorial que démographique, politique et économique. Enfin, nous examinerons dans la troisième partie les ambiguïtés et paradoxes de la régionalisation de l'immigration, à la lumière de la crise globale de l'État et des nouveaux modes de régulation étatique. Le sens et la portée de la décentralisation / régionalisation et du partenariat, inscrits dans la redéfinition actuelle des rapports entre l'État et la société civile, seront particulièrement scrutés.

1. Ce taux de concentration de la population immigrée est le plus élevé des grandes métropoles canadiennes. Au recensement de 1991, il était de 62 % pour Vancouver et de 59 % pour Toronto, comparativement à 88 % pour Montréal. Cependant, l'inverse se constate quant à la proportion de la population immigrée par rapport à la population totale dans ces villes : Montréal est loin derrière avec 17 % comparativement à Toronto (38 %) et Vancouver (30 %) (tableau 1). En fait, des 12 % d'immigrants vivants hors de Montréal en 1991, la moitié (6 %) résident dans d'autres centres urbains (Québec, Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi, Jonquière), et l'autre moitié (6 %), dans les autres régions du Québec (tableau 2). Cela démontre l'énorme force d'attraction de Montréal. La métropolisation de l'immigration n'est toutefois pas propre au Québec, puisque ce phénomène se constate dans tous les pays d'immigration.

TABLEAU 1

*Importance de la population immigrée dans les régions métropolitaines
de recensement du Canada, 1991*

Rang	Région métropolitaine de recensement	Population immigrée	Population totale	Part de la population immigrée*
1	Toronto	1 468 625	3 863 110	38,0
2	Vancouver	476 530	1 584 115	30,1
3	Hamilton	139 560	593 800	23,5
4	Kitchener	75 980	353 110	21,5
5	Windsor	53 825	259 295	20,8
6	Calgary	151 745	748 215	20,3
7	Victoria	55 410	283 630	19,5
8	St. Catharines-Niagara	67 860	359 990	18,9
9	London	70 655	376 720	18,8
10	Edmonton	152 810	832 155	18,4
11	Winnipeg	113 165	635 610	17,5
12	Oshawa	40 845	238 025	17,2
13	Montréal	520 535	3 091 115	16,8
14	Ottawa-Hull	134 750	912 095	14,8
	<i>Ottawa</i>	<i>122 545</i>	<i>686 780</i>	<i>17,8</i>
	<i>Hull</i>	<i>12 205</i>	<i>225 315</i>	<i>5,4</i>
15	Thunder Bay	16 235	122 860	13,2
16	Regina	15 900	189 445	8,4
17	Saskatoon	17 120	207 830	8,2
18	Sudbury	12 840	156 120	8,2
19	Halifax	20 785	317 630	6,5
20	Saint John	5 290	123 605	4,3
21	Sherbrooke	5 165	136 710	3,8
22	St. John's	4 770	169 810	2,8
23	Québec	14 020	637 755	2,2
24	Trois-Rivières	1 720	134 890	1,3
25	Chicoutimi-Jonquière	1 170	159 600	0,7

* Importance de la population immigrée dans la population de chaque région.

SOURCE : Statistique Canada, Recensement 1991, catalogue 93-316 et compilation spéciale, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI).

Tiré de : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Population immigrée recensée dans les régions du Québec en 1991*, Recensement 1991 : données ethnoculturelles, Direction des études et de la recherche, octobre 1993a, p. 16. (Statistiques et indicateurs, 4.)

TABLEAU 2

*Importance de la population immigrée dans les régions métropolitaines
de recensement du Québec, 1991*

Région métropolitaine de recensement	Population immigrée		Population totale		Part de la population immigrée*
	Nombre	%	Nombre	%	
Montréal	520 535	88,0	3 091 115	45,4	16,8
Québec	14 020	2,4	637 755	9,4	2,2
Hull	12 205	2,1	225 315	3,3	5,4
Sherbrooke	5 165	0,9	136 710	2,0	3,8
Trois-Rivières	1 720	0,3	134 890	2,0	1,3
Chicoutimi-Jonquière	1 170	0,2	159 600	2,3	0,7
Total, Québec	591 210	100,0	6 810 300	100,0	8,7

* Importance de la population immigrée dans la population de chaque région.

SOURCE : Recensement 1991, compilation spéciale, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI).

Tiré de : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Population immigrée recensée dans les régions du Québec en 1991*, Recensement 1991 : données ethnoculturelles, Direction des études et de la recherche, octobre 1993a, p. 18. (Statistiques et indicateurs, 4.)

1. Les réflexions de l'État (1987-1996)

L'intérêt pour la «démétropolisation»² de l'immigration s'est manifesté au Québec bien avant le premier Avis officiel sur cette question en 1987, puisque déjà dans les années 1950 l'exemple de l'Ontario était cité, alors que cette province recrutait des agriculteurs d'Angleterre pour reprendre des terres laissées en friche. À cette époque, l'idée d'établir des immigrants en région paraît davantage liée au développement du secteur agricole même si on évoquait également le potentiel des milieux ruraux pour la mise en place d'industries nouvelles par les «étrangers» (MANÈGRE, 1993, p. 85-86; J.F. SIMARD, 1994, p. 40).

L'idée refait surface dans les années 1970, étroitement articulée à l'immigration agricole de même qu'à la francisation des immigrants (GIRARD et MANÈGRE, 1989, p. 4; MANÈGRE, 1993, p. 97). La volonté politique à l'égard de la régionalisation de l'immigration s'affirme de plus en plus. Quelques services destinés aux immigrants en région sont implantés tels les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) et le Service aux immigrants entrepreneurs, qui comprend un volet de promotion agricole³.

2. En raison d'une connotation négative et coercitive rattachée à la notion de «démétropolisation», celle-ci sera remplacée à la fin de la décennie 1980 par le terme de «régionalisation», perçu plus positif (Avis, 1988, p. 3).

3. En 1975, cinq COFI sont répartis sur le territoire québécois en dehors de la région métropolitaine :

En 1979-1980, le Québec connaît sa première véritable expérience de régionalisation de l'immigration avec, outre l'établissement d'entrepreneurs agricoles immigrants, l'arrivée massive des réfugiés indochinois⁴. Des mesures de parrainage collectif et de jumelage sont instaurées, en continuité avec les programmes déjà existants au fédéral. À la suite du bilan relativement négatif de cette expérience, l'idée de régionalisation de l'immigration est à nouveau oubliée pendant quelques années. Elle refait surface en 1987, lors des audiences de la Commission de la culture sur les niveaux d'immigration, alors que plusieurs organismes réclament une répartition plus équilibrée de l'immigration sur le territoire du Québec.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'immigration (MCCI) demande un avis au Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (CCCI), en 1987, sur l'opportunité de s'engager dans une politique de régionalisation, ainsi que sur les objectifs et mesures à prévoir. Cet avis, déposé en 1988, recommanda au MCCI de se donner une politique permanente de régionalisation de l'immigration. Il convient de s'attarder sur cet avis puisqu'il s'avère capital, imprégnant l'évolution subséquente de la politique par les balises qui y sont énoncées. On y propose un double objectif, lié au développement régional et à l'intégration à la majorité francophone :

Le but de cette politique devra être de faire partager par d'autres régions les bénéfices économiques et démographiques de l'immigration, qui profitent exclusivement à Montréal depuis fort longtemps. Elle visera aussi à favoriser l'intégration à la majorité francophone (Avis, 1988, p. 27).

Une articulation étroite avec la politique du développement régional est recommandée, articulation qui apparaîtra ultérieurement à la fois comme le nerf central et le talon d'Achille de la politique de régionalisation de l'immigration. En outre, l'avis suggère que la politique soit d'abord «modeste» et expérimentale, se concentrant sur trois métropoles régionales (Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières). La déqualification des régions moins centrales, où la disponibilité d'emplois et de services paraît moins favorable, se remarque déjà dans cet avis. Le caractère strictement

Chicoutimi, Hull, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. Rappelons qu'en dépit d'une juridiction conjointe en matière d'immigration, reconnue par la constitution canadienne, un ministère de l'Immigration ne fut créé au Québec qu'en 1968. Des ententes subséquentes avec le gouvernement fédéral viendront préciser les pouvoirs du Québec sur la sélection des immigrants désireux de s'établir sur son territoire. À cette époque, l'idée de «revivifier» l'arrière-pays par une politique de l'immigration était également présente au Canada (Conseil canadien de l'aménagement rural, 1975).

4. En 1979 et 1980, le Québec accueillait 12 696 réfugiés dont 5 822 étaient parrainés par des groupes. Près de la moitié de ces réfugiés furent orientés en région, majoritairement dans des petites ou moyennes villes (Québec, Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières...). Une minorité s'installa dans des localités rurales. Une étude de cette première véritable expérience québécoise de régionalisation met en évidence la faible rétention de ces réfugiés en région. Après deux ans, la majorité a déménagé à Montréal ou a quitté la province. L'auteur évalue à un tiers le pourcentage des réfugiés partis ailleurs au Canada (DESCHAMPS, 1985, p. 79-85).

incitatif et nullement coercitif d'une politique de régionalisation de l'immigration est clairement exprimé.

Trois types de mesures sont proposées pour assurer le succès de la politique : 1) planification des interventions de l'État et concertation avec les divers organismes intéressés (ministères provinciaux et fédéraux, acteurs socio-économiques locaux et régionaux, associations ethniques...); 2) information sur le potentiel des régions et sensibilisation des immigrants, de la population d'accueil et des conseillers à l'immigration; 3) soutien et suivi par une panoplie de services tels l'accueil en région, l'appui dans la recherche d'emploi, les cours de langue, les activités multiethniques... Le partenariat avec des organismes non gouvernementaux (ONG) figure ici comme mesure privilégiée pour faciliter l'entrée des nouveaux arrivants dans la société locale. À noter l'insistance sur la concertation et le partenariat dans ce premier document, de même que la proposition de favoriser le développement de noyaux de base de communautés culturelles en région pour y attirer et retenir les immigrants.

L'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, déposé par le MCCI en 1990, fit de la régionalisation de l'immigration un de ses objectifs stratégiques⁵. Il constitue, à notre connaissance, le premier engagement officiel de l'État portant sur une répartition spatiale plus équilibrée de l'immigration. Le texte signale la complexité de la question, en raison de la liberté de circuler et des disparités dans la capacité d'accueil des régions. Une fois de plus, est clairement affirmée la nécessité d'«inscrire dans le cadre d'une politique de développement régional» les actions de régionalisation (Énoncé, 1990, p. 64). La «volonté régionale» et la «concertation» avec les principaux décideurs socio-économiques locaux y sont centrales, l'État manifestant clairement sa préférence pour les projets répondant aux besoins du milieu (Énoncé, 1990, p. 65). La priorité est accordée à la catégorie des immigrants indépendants (travailleurs et gens d'affaires). L'intention de maximiser les retombées de l'immigration économique dans les régions désireuses d'accueillir des immigrants est ici évidente.

Certaines mesures proposées en 1991 dans le *Plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration*, à la suite de la consultation publique sur l'Énoncé, témoignent de la volonté étatique d'intervenir quant à la régionalisation de l'immigration. Elles concernent des aspects variés, en continuité avec les mesures déjà proposées dans l'avis du CCCI : 1) concertation avec les municipalités et les MRC ainsi que mise en œuvre de projets-pilotes d'établissement d'immigrants en

5. Rappelons qu'avec cet Énoncé apparaît le principe nouveau de *contrat moral*, à la base du processus d'intégration. Trois composantes, liées aux choix de société d'un Québec moderne, délimitent ce pacte réciproque entre l'immigrant et la société d'accueil : 1) une société dont le français est la langue commune de la vie publique; 2) une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées; 3) une société pluraliste ouverte aux multiples apports dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire. Ces trois volets figurent comme les conditions nécessaires à une intégration réussie (Énoncé, 1990, p. 15-18).

région en collaboration avec les partenaires locaux...; 2) promotion des régions, information sur les besoins régionaux de main-d'œuvre, sensibilisation des milieux à l'apport de l'immigration au développement régional...; 3) développement des services d'accueil et d'insertion socio-économique des directions régionales du MCCI (Québec, Sherbrooke, Hull), support à l'établissement d'entrepreneurs immigrants agricoles, soutien accru aux organismes des communautés culturelles en région pour leur permettre d'agir comme forces d'attraction et d'intégration des immigrants... (Plan d'action, 1991, p. 10-12, 42-45).

Des *Orientations pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration* de même que des *Mesures favorisant la régionalisation de l'immigration* viennent apporter, en 1992, plus de précisions sur les visées de l'État. Ces documents constituent la pierre d'assise de la politique et la concrétisation du projet initial de démétropolisation de l'immigration. La régionalisation de l'immigration y est clairement définie comme «l'objectif d'une politique gouvernementale ayant pour but une répartition spatiale plus équilibrée de la population immigrante du Québec», sans caractère coercitif (*Orientations*, 1992a, p. 9). Trois orientations générales inspirent l'action de l'État: d'abord la recherche «d'opportunités concrètes» offertes par les régions sur le plan des emplois disponibles ou des occasions d'affaires; ensuite, le développement des conditions favorisant «l'établissement durable» d'immigrants en région (famille, noyaux communautaires ethniques, appui des populations locales, services d'accueil et d'intégration de l'État...); enfin, le partenariat avec les régions en cohérence avec la «philosophie d'accompagnement» sous-jacente à la récente politique de développement régional⁶, et impliquant la volonté et l'engagement des décideurs locaux de même que la collaboration des communautés culturelles déjà établies en région (*Orientations*, 1992a, p. 19-25).

Dans la mise en œuvre de la régionalisation de l'immigration, le potentiel supérieur des régions centrales est reconnu⁷. L'immigration en régions périphériques

6. Voir Secrétariat aux Affaires régionales (SAR), *Développer les régions du Québec*, 1992 [dit Réforme Picotte]. Cette politique en matière de développement régional, adoptée en 1991, a retenu notamment deux défis à relever par des actions intersectorielles: 1) la concentration de la population immigrante dans la région métropine de Montréal; 2) la déstructuration des milieux ruraux. Voir également le récent Livre vert *Décentralisation, un choix de société*, où l'État propose de poursuivre la réflexion collective en matière de décentralisation avec l'ensemble de la population du Québec. Le projet de société exprimé au cours des audiences de la commission Bélanger-Campeau en 1990-1991 et de celles des commissions régionales et nationales sur l'avenir du Québec en 1995 est, en effet, étroitement lié à la mise en œuvre d'une décentralisation venant concrétiser une nouvelle répartition de pouvoirs et des responsabilités (Ministère du Conseil exécutif, 1995, p. 71). Ces deux documents se veulent une réponse concrète à la volonté des régions de prendre en main leur propre développement, dans une perspective de concertation et de partenariat.

7. Le MCCI fait ici référence aux régions intermédiaires entre la région métropolitaine de Montréal et les régions périphériques. Les *régions centrales* comprennent Québec, Chaudière-Appalaches, Mauricie-Bois-Francs, Estrie, Outaouais, Montérégie, Laurentides et Lanaudière (exclusion faite des territoires appartenant à la région métropolitaine de Montréal, pour les 3 dernières régions). Ces régions cen-

demeurera «modeste», compte tenu des capacités d'attraction limitées, même si elle sera possible lorsque «justifiée et bien intégrée aux réalités locales» (Orientations, 1992a, p. 21). Cela contribue à consacrer la spécialisation prioritaire des interventions de l'État vers les régions centrales et à créer une dualisation / hiérarchisation entre ces dernières et les régions périphériques, comme nous le verrons plus loin.

L'approche que choisit l'État pour encadrer ses actions sur la régionalisation de l'immigration se veut graduelle, souple et réaliste. Les contraintes structurelles du développement régional, la recherche et la promotion de secteurs d'activités dynamiques ainsi que la nécessité de sensibiliser l'ensemble des partenaires obligent à n'envisager des résultats significatifs qu'«à long terme» (Orientation, 1992a, p. 21 et 25).

La prépondérance des facteurs économiques, notamment sous le volet emploi et projets d'affaires, se distingue clairement dans cette politique, d'autant plus que la priorité accordée aux indépendants dans l'Énoncé de 1990 se trouve ici réaffirmée avec vigueur. En outre, le rôle de l'État se précise, l'État-providence laissant place à l'État-accompagnateur centré sur l'engagement et l'imagination des acteurs régionaux :

Il [le Ministère] intervient pour appuyer, pour faciliter, pour inciter, en prenant appui sur le dynamisme, les possibilités et l'engagement des régions (Orientations, 1992a, p. 25—l'italique est de nous).

Après avoir effectué une tournée en région, à l'automne 1992, pour présenter la nouvelle politique de régionalisation et entendre les commentaires des principaux partenaires socio-économiques locaux, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration crée l'année suivante une *Direction de la régionalisation*. Cette dernière est chargée notamment de concevoir et de mettre en œuvre un Plan d'action pour la régionalisation de l'immigration.

Finalement, le dernier document approuvé en décembre 1993, *Le Plan d'action pour la régionalisation de l'immigration*, situe au cœur de ses interventions le volet *attraction* des immigrants en région jusqu'ici peu abordé comparativement au volet *réten-tion / intégration* sur lequel l'État s'était d'abord concentré. Visant un accroissement significatif du nombre d'immigrants en région, les mesures du Plan énumèrent non seulement des actions à mener à l'étranger dans le processus de sélection ou auprès de clientèles cibles, mais également des initiatives à Montréal et en région susceptibles de produire un déplacement d'immigrants en région⁸. L'ensemble des

trales, comptant pour 42% de la population du Québec en 1986, représentent une assiette économique relativement large et diversifiée. Quant aux *régions périphériques*, regroupant 13,7% de la population, elles comprennent la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec (MCCI, 1992a, p. 11-12).

8. Ces mesures concernent des activités tant de promotion que de sensibilisation, d'identification de clientèles cibles ainsi que de concertation avec les communautés culturelles et les organismes du milieu. Parmi les principales, il convient de mentionner : 1) promotion de créneaux de développement économique

acteurs intéressés ou pouvant jouer un rôle en matière de régionalisation de l'immigration sont associés à cette démarche d'attraction, de même que les directions régionales du Ministère⁹, en collaboration avec les partenaires régionaux (Plan d'action, 1993b). Le partenariat, perceptible dès le premier avis du CCCI, s'implante définitivement avec ce Plan d'action.

À sa suite, plusieurs activités furent développées pour seconder la régionalisation. Outre la décentralisation des services ainsi que l'information sur les perspectives d'emploi ou d'affaires et sur la qualité de vie offerte en région, il faut mentionner des mesures d'incitation et de recrutement auprès de gens d'affaires immigrants désireux de s'établir en région, notamment en agriculture, des projets-pilotes dans certaines régions, et des démarches de sensibilisation auprès des principaux partenaires (municipalités, organismes des communautés culturelles et de la société d'accueil, Services d'Immigration du Québec [SIQ], conseillers à l'étranger...) ¹⁰.

Plus récemment, au printemps 1996, l'État organise une vaste réflexion collective sur les mesures à prendre pour assurer une meilleure répartition de la diversité ethnoculturelle dans l'ensemble des régions du Québec. Les Conseils régionaux de développement (CRD) sont consultés, afin d'élaborer et de conclure des ententes spécifiques destinées à concrétiser l'établissement d'immigrants en région. Cherchant à arrimer davantage sa politique avec celle du développement régional, l'État s'efforce d'impliquer activement les acteurs locaux dans l'accueil et l'intégration des immigrants.

Que conclure de ce rapide survol des principaux documents reliés à la politique de régionalisation de l'immigration et couvrant près de dix ans? S'observent à la

et d'occasions d'affaires; 2) insertion du volet «immigration» dans les plans stratégiques régionaux; 3) augmentation de la sélection d'immigrants indépendants se destinant en région; 4) appui à l'immigration des entrepreneurs agricoles; 5) création d'un point de service d'information et d'animation sur les régions à la Direction régionale de Montréal; 6) augmentation de l'établissement en région d'étudiants étrangers. Des activités de recherche exploratoire et de développement expérimental sont également prévues auprès de certains types de clientèles: travailleurs temporaires, immigrants de Montréal prestataires de la Sécurité du Revenu, réfugiés... (Plan d'Action, 1993b).

9. Il s'agit des directions régionales de Québec, de l'Outaouais et de l'Estrie (incluant le bureau de Trois-Rivières) créées en 1990 pour offrir des services d'accueil, de francisation et d'intégration socio-économique aux immigrants en région. À ces trois directions régionales s'ajoutent, pour la périphérie de Montréal, les bureaux régionaux Rive-Nord (Laval, Laurentides, Lanaudière) et Rive-Sud (Monterégie) en 1994. Cette régionalisation des activités du Ministère permet non seulement d'améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services aux immigrants en dehors de Montréal, mais favorise également la concertation avec les partenaires locaux tout en constituant des pôles majeurs d'intervention en région pour l'attraction et l'intégration des immigrants.

10. Il s'agit, entre autres, d'un bulletin d'occasions d'affaires de brochures sur les régions, de visites économiques de régions, de l'ouverture d'un point de service «région» et de la création d'un *Fonds de développement de l'Immigration en région* (FDIR) dont l'objectif est de permettre la réalisation de projets novateurs ayant comme résultat concret l'augmentation de l'immigration en région.

fois la *constance* de quatre paramètres fondamentaux et le *déplacement* de deux axes majeurs d'action.

D'une part, à travers tous les textes examinés, l'État réaffirme et consolide les assises essentielles de sa politique, à savoir la répartition interrégionale plus équilibrée des apports variés de l'immigration, l'intégration à la majorité francophone, le partenariat avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris leur sensibilisation et leur engagement dans les services d'accueil et de soutien, et enfin les liens étroits avec la politique du développement régional. Dans tous les cas, le caractère incitatif et non coercitif de la nouvelle politique est assuré. Également, les actions de l'État se veulent graduelles, les effets escomptés étant davantage à long terme et liés aux régions centrales, compte tenu des contraintes structurelles du développement.

D'autre part, un double déplacement caractérise cette politique, l'un concernant les *notions de rétention et d'attraction*, l'autre ayant trait à des *catégories* différentes d'immigrants, soit les réfugiés et les immigrants indépendants (travailleurs et gens d'affaires). Les questions de l'attraction et de la rétention sont, en fait, au centre de la politique de déconcentration spatiale des immigrants, outre celles du développement des régions et de l'intégration à la majorité francophone. D'abord axées sur la *rétention* des immigrants en région, les actions de l'État se déplacent, une fois les services d'intégration bien implantés en région avec les directions régionales, vers de nouvelles initiatives plus directement orientées vers l'*attraction*. Ce déplacement s'amorce clairement avec le *Plan d'action pour la régionalisation de l'immigration* de 1993 alors que diverses mesures de promotion, de sensibilisation et de concertation sont entreprises pour attirer et *accroître* le nombre d'immigrants en région.

Le deuxième déplacement se fait sentir par une diversification accrue des catégories d'immigrants se dirigeant en région. Alors que depuis les 15 dernières années les régions du Québec s'étaient surtout spécialisées dans l'accueil des *réfugiés*, à l'instar de plusieurs pays¹¹, l'État devient plus actif dans la décennie 1990 auprès des *indépendants* dont le pourcentage en région avait diminué depuis la fin des années 1970¹², notamment les *gens d'affaires*. Les immigrants ayant des qualifications professionnelles ou des projets d'affaires correspondant aux besoins régionaux sont particulièrement sollicités et encadrés. Le *volet agricole* devient un

11. En fait, les initiatives de régionalisation de l'immigration concernent généralement le groupe des réfugiés dans différents pays, tels les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni, la Belgique et les pays nordiques, notamment en raison de la possibilité de leur assigner un lieu d'établissement.

12. De 1968 à 1977, les indépendants (travailleurs et gens d'affaires) représentaient 50 % de ceux qui se rendaient en région. De 1978 à 1986, leur proportion tombe à 28 %, au profit des réfugiés qui constituent 30 % du total pour cette période, et jusqu'à 43,6 % pour les années 1985 à 1989. Alors que la catégorie gens d'affaires a connu l'expansion la plus forte des dernières années, leur présence en région est minime en raison notamment de la baisse d'établissement en agriculture (MCCI, 1992a, p. 13-14).

élément important dans cette stratégie à l'égard des gens d'affaires immigrants, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre agricole qualifiée et de l'insuffisance de relève. En témoignent les activités suivantes : campagnes de recrutement auprès de paysans européens en 1993 et 1996, accueil et soutien lors des voyages de prospection, production d'une documentation sur l'agriculture au Québec, projets-pilotes organisés par le milieu local concernant des entrepreneurs agricoles immigrants dont le profil correspond à des perspectives régionales... Cette diversification fait suite aux résultats mitigés de l'établissement des réfugiés indochinois dans les régions québécoises, au début des années 1980, ce qui obligea l'État à effectuer des réajustements, en raison de la faible persévérance des «réfugiés de la mer» à demeurer en région et de leur plus grande vulnérabilité.

L'évolution de la politique de régionalisation de l'immigration traduit l'influence de nombreux facteurs, dont l'enchevêtrement de plusieurs enjeux et la crise globale de l'État. Il convient donc d'examiner ces aspects afin de dégager le sens de cette politique et d'éclairer ses contradictions, ambiguïtés et paradoxes.

2. *Complexité des enjeux*

Une première analyse de la politique québécoise de régionalisation de l'immigration révèle une pluralité d'enjeux étroitement interreliés. Afin de mieux en saisir la complexité, un examen des quatre principaux enjeux sera effectué, soulevant au passage certaines interrogations critiques.

a. *L'enjeu territorial*

De prime abord, l'enjeu territorial est le plus apparent dans la politique. Il domine le discours de l'État, ce dernier manifestant à maintes reprises son intention d'effectuer une répartition spatiale plus équilibrée de l'immigration. Liée à la concentration de la population immigrante à Montréal et au danger de créer un fossé entre une région montréalaise pluriethnique et le reste de la province monoethnique, la politique, avec son référent territorial, veut contribuer à diminuer la dualisation socioculturelle et économique de la société québécoise susceptible d'engendrer de nouvelles tensions et contradictions¹³. Cette conception d'un Québec coupé en deux, issue de réflexions du Conseil des affaires sociales entre 1989 et 1992, domine en effet la scène politique et économique et commande des actions de l'État pour dynamiser des régions en perte de croissance et y attirer une partie des immigrants. Afin de contrer le clivage entre Montréal et le reste du Québec, l'État cherche donc

13. Le résultat du récent référendum de 1995 rappelle d'ailleurs un des aspects de la division profonde entre les régions et Montréal, alors que les francophones ont majoritairement manifesté le désir d'accéder au statut d'État souverain par contraste aux non-francophones de la grande région de Montréal qui ont massivement soutenu le maintien du système fédéral.

à développer des initiatives ancrées territorialement destinées à atténuer les écarts et à encourager la dispersion des immigrants sur l'ensemble de l'espace québécois. Une restructuration des modes d'implantation spatiale des immigrants est ainsi amorcée, où les régions auront à jouer un nouveau rôle de *relais*. Cet enjeu soulève cependant la question des disparités et iniquités territoriales, exacerbées par l'absence d'une politique énergique de développement régional, comme on le verra plus loin à l'examen de la crise de l'État.

b. *L'enjeu démographique*

La faible croissance de la population québécoise est une réalité bien connue, le Québec affichant un des plus faibles taux de fécondité des pays industrialisés¹⁴. La stagnation démographique et la chute de la natalité, amorcées dans les années 1960, entraînent un dépeuplement et un sous-développement socio-économique dans les régions de même que de sombres pronostics pour l'avenir (Conseil des affaires sociales, 1989; MATHEWS, 1984).

Avec la politique de régionalisation de l'immigration, il devient clair que l'immigration en région représente une des solutions pour pallier ce déclin démographique, alors que le vieillissement de la population suscite des inquiétudes quant à la vitalité future des localités sans jeunes. En lien avec l'enjeu territorial, l'immigration permet également de repeupler des zones rurales ou urbaines de moindre densité et, sous le volet agricole, d'occuper de bonnes terres abandonnées faute de relève. En outre, elle contribue à maintenir le poids non seulement démographique mais aussi politique du Québec dans l'ensemble canadien, poids risquant de s'amoin-drir avec une baisse de la population et d'entraîner conséquemment un affaiblissement de la présence du fait français au Canada¹⁵. L'interaction avec l'enjeu politique est ici évidente.

Certes, le discours de l'État soutient le rôle de l'immigration dans le redressement démographique du Québec. Mais plusieurs interrogations subsistent, à la lecture de la politique de régionalisation de l'immigration. Quelles seront les chances des régions périphériques de bénéficier de cet apport démographique alors qu'elles sont plus vulnérables en ce qui concerne l'attraction et la rétention et qu'elles connaissent l'exode de leurs jeunes? Comment des régions en train de vivre sinon l'agonie, du

14. Ce taux est au Québec de 1,4 enfant par femme en âge de procréer en 1986 comparativement à 1,7 en Ontario pour la même année. L'indice nécessaire au renouvellement de la population est de 2,1 (Conseil des affaires sociales, 1989, p. 4-5).

15. Le facteur démographique est ici crucial quant aux rapports de pouvoir et d'influence au sein de la fédération canadienne. Entre 1971 et 1986, le poids relatif du Québec a chuté de 2,1 %, passant de 27,9 % à 25,8 % alors que celui de l'Ontario a augmenté légèrement passant de 35,7 % à 36 % (Conseil des affaires sociales, 1989, p. 3). Mathews parle d'une « lente et inexorable minorisation du Québec » (MATHEWS, 1984, p. 151-157).

moins une dévitalisation peuvent-elles prétendre attirer un nouveau potentiel de population? Il est illusoire de penser atteindre une stabilisation démographique au Québec sans une politique familiale soutenant véritablement l'ensemble des parents et sans une politique de développement régional vigoureuse créant des emplois. À eux seuls, les immigrants en région ne peuvent répondre à ce défi de dénatalité au Québec.

c. L'enjeu politique

L'enjeu politique s'inscrit dans l'histoire des rapports du Québec avec le Canada ainsi que dans les débats actuels sur la question nationale. Lié à l'affirmation de la francophonie québécoise, il concerne principalement l'intégration des immigrants à la société francophone. Derrière le discours de l'État se profilent des choix politiques et idéologiques axés sur l'avenir et la survie de la société francophone en Amérique, la construction d'une identité nationale québécoise, ainsi que le maintien d'une cohésion sociale.

La politique de régionalisation apparaît comme un mode d'action étatique destiné à favoriser et soutenir le développement d'un sentiment d'appartenance des immigrants au Québec francophone, en cohérence avec les politiques antérieures québécoises d'intégration des immigrants¹⁶. Une meilleure répartition spatiale de l'immigration permettra à l'État de contrer l'assimilation des immigrants à la communauté anglophone par l'immersion dans un environnement régional plus francophone et homogène. Tant l'enracinement des immigrants sur le territoire du Québec que leur participation au projet collectif québécois et le renforcement du fait français sont ici visés. La politique contribue ainsi à consolider et rehausser la vitalité de la collectivité francophone, en lien avec les enjeux démographique et territorial.

Cette stratégie étatique de francisation reste cependant muette sur les délicates questions de la dualité linguistique au Québec et des statuts asymétriques de l'anglais et du français, surtout dans le contexte actuel de la mondialisation où le statut international de l'anglais s'affirme de plus en plus au détriment du statut plus local du français. En outre, elle passe sous silence les contradictions entre les politiques canadienne et québécoise de gestion de la diversité ethnique, laissant ainsi subsister des ambiguïtés sur les conceptions et modalités d'intégration des immigrants¹⁷.

16. Pour un aperçu historique de ces politiques, voir entre autres GRES (1992), HELLY (1994), LABELLE *et al.*, 1995). Ces derniers auteurs remettent en question le réalisme du développement d'un sentiment d'appartenance des immigrants à la société québécoise, dans le cadre politique actuel de la Confédération canadienne, puisqu'une telle allégeance peut apparaître « comme une exigence moralement inacceptable, presque une trahison à l'endroit du Canada » (LABELLE *et al.*, 1995, p. 239).

17. Pour un examen de ces contradictions et ambiguïtés, voir notamment LABELLE *et al.* (1995). Comparant les politiques canadiennes du bilinguisme et du multiculturalisme, à la politique québécoise d'intégration des immigrants, ces auteurs montrent les confusions et obstacles multiples posés par des

d. *L'enjeu économique*

L'enjeu économique est, sans contredit, un des aspects cruciaux de la politique en raison notamment du lien positif postulé entre le développement régional et l'immigration en région. Celle-ci constitue un atout et une force dynamisante dans les stratégies étatiques de développement, visant à réduire les inégalités et les exclusions par ses retombées multiformes, notamment économiques. Ainsi, l'entrepreneuriat ethnique local et les valeurs sous-jacentes telles que la détermination, l'esprit d'initiative, l'autonomie, l'innovation... sont valorisés par l'État comme solutions au dépérissement des régions. Apport en capital financier et en ressources humaines qualifiées, augmentation du bassin des consommateurs, élargissement des réseaux de contacts et d'informations stratégiques, contribution au rayonnement international du Québec et des régions... sont autant de facteurs conduisant à la prospérité des régions et de l'ensemble du pays.

Une telle conception apparaît réductrice, véhiculant une vision avant tout instrumentale de l'immigration où les considérations économiques deviennent primordiales dans le nouveau contexte de mondialisation des marchés. L'immigration y est définie davantage comme une ressource subordonnée aux intérêts économiques des pays d'accueil. Exacerbée par le contexte actuel de crise économique et de crise de l'emploi, cette vision laisse peu de place aux besoins plus diversifiés de l'immigrant et aux aspects sociaux de l'immigration¹⁸.

La politique de régionalisation de l'immigration mise donc sur l'immigration en région pour répondre au défi de revitalisation et de restructuration des milieux régionaux ou ruraux. D'abord lancé par les États généraux du monde rural, en 1991, ce défi avait été repris par la suite par la nouvelle politique de développement régional centrée sur une démarche « d'accompagnement » du dynamisme des régions (États généraux du monde rural, 1991 ; SAR, 1992). Ceci renvoie aux concepts de décentralisation et de partenariat, cruciaux pour la compréhension de l'enjeu économique, et que nous allons maintenant considérer en rapport avec la crise de l'État-providence.

stratégies étatiques simultanées de constitution d'une identité nationale « canadienne » et « québécoise ».

18. Cette vision restrictive considérant l'immigrant uniquement comme un outil de régulation du développement économique fut à plusieurs reprises critiquée. Voir, dans une perspective régionale, KLEIN et BOISCLAIR (1993, 137-138) et CHEVALIER (1994, p. 22-24). Voir également un article de l'auteure traitant de l'impact global de l'immigration agricole sur le développement régional, où sont mises en évidence les incidences diversifiées de l'immigration, tant sociales que culturelles, politiques et économiques, de même que l'enracinement de la famille agricole immigrante en milieu rural (SIMARD, 1995).

3. Crise de l'État et ambiguïtés de la régionalisation de l'immigration

Dans le contexte contemporain de la mondialisation de l'économie et du passage au néo-libéralisme où le libre jeu du marché figure comme principe directeur, le rôle de l'État et la régulation sociale et économique se transforment. L'État-providence se restructure et s'amoindrit, exhortant de nouveaux acteurs sociaux à une responsabilisation accrue dans le développement global. Ce désengagement de l'État est lié à une crise multiforme et structurelle de l'État, tant économique (crise fiscale) que politique (crise de légitimité et de rationalité) et socioculturelle (crise de motivation) (JALBERT, 1991; HABERMAS, 1978; O'CONNOR, 1973; POULANTZAS, 1977; ROSANVALLON, 1981, 1995). Il oblige conséquemment à une redéfinition des rapports de l'État avec la société civile¹⁹, à une reconfiguration des rôles entre sphères privée et publique dans le système global de régulation, à une recomposition des rapports entre l'État et le territoire et une réorganisation de la société civile sur le plan local. Les régions sont alors appelées à devenir plus actives et décisives dans la planification du développement territorial.

Ancrés dans cette ère de restructuration économique internationale, de néo-libéralisme et de mutation du rôle de l'État, la *décentralisation* et le *partenariat* apparaissent alors comme des éléments fondamentaux des politiques étatiques²⁰. Ces nouveaux modes de régulation étatique permettent en effet de mieux s'adapter à un environnement concurrentiel et de concrétiser la réarticulation des rapports entre la société civile et l'État, induite par la crise de l'État. Ils constituent des pivots cruciaux de la nouvelle régulation néo-libérale des rapports socio-économiques. C'est ici que se situe le discours de l'État québécois sur le partenariat privé/public et «l'État-accompagnateur», central dans les politiques de développement régional et de régionalisation de l'immigration.

Les notions de décentralisation et de partenariat ne sont pas nouvelles au Québec puisque déjà vers la fin des années 1970 apparaissait l'idée de concertation avec les milieux locaux en réaction au mode de régulation technocratique, centralisateur et autoritaire du développement régional issu de la Révolution tranquille. Qu'on se souvienne des premières expériences de planification régionale du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) en 1966 et des schémas régionaux de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) en 1975, alors que l'État

19. Sur ce rapport entre l'État et la société civile, voir entre autres ROBERT FOSSAERT (1981). L'auteur fait un intéressant rappel historique sur les concepts d'État et de société civile, soulignant l'insuffisante maturation des idées de Marx et de Engels sur ces deux notions et s'attardant à la contribution de Gramsci. Il y aborde la dialectique complexe entourant le rapport entre l'État et la société civile. Voir également THÉRIAULT (1985).

20. Klein définit la décentralisation comme une «tendance aussi lourde que la globalisation... dans le contexte de la crise de la société fordiste et de la désuétude des instruments keynésiens qui servaient à sa gestion» (KLEIN, 1995b, p. 42). Présent dans plusieurs pays occidentaux, le mouvement de décentralisation se manifeste dans différents secteurs, tel celui de la santé et des services sociaux.

détenait un rôle moteur et de cohésion pour moderniser les économies régionales et corriger les disparités territoriales. Y succédèrent une série de politiques plus flexibles, axées sur le partenariat et l'esprit d'entreprise local, et destinées à consolider une stratégie endogène de développement ainsi qu'à encourager l'émergence de dynamismes régionaux (Ministère du Conseil exécutif, 1977; Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, 1979; GENDRON, 1983; OPDQ, 1988).

Le document *Développer les régions du Québec* de 1992 (dit rapport Picotte), puis à sa suite le récent Livre vert de 1995 intitulé *Décentralisation, un choix de société* ne viennent donc que confirmer les orientations précédentes de décentralisation adoptées par l'État. Les décideurs régionaux sont invités à planifier les axes stratégiques de développement économique alors que l'État précise sa «démarche d'accompagnement» du dynamisme des régions. À une première phase de centralisation coïncidant avec l'expansion du keynésianisme et de l'État-providence, succéda ainsi une deuxième phase marquée par l'idéologie néo-libérale, le repli de l'État ainsi que le partage des responsabilités avec des partenaires locaux²¹. Éléments supplémentaires dans la remise en question des interventions providentialistes, ces documents consacrent, en fait, le «remplacement de l'État-providence par l'État-accompagnateur», pour reprendre l'expression d'un auteur (KLEIN, 1995a, p. 139). La politique de régionalisation de l'immigration n'est d'ailleurs pas étrangère à ce mouvement puisqu'elle contribue à le prolonger par son insistance sur un partenariat entre l'État et les régions où des acteurs diversifiés sont interpellés (agents socio-économiques, communautés culturelles en région, familles de jumelage, population locale...) afin d'établir un environnement favorable et attrayant pour les immigrants en région. L'État-accompagnateur fait ici appel aux solidarités locales pour concrétiser la régionalisation de l'immigration tout comme pour le développement régional.

Cette approche décentralisatrice comporte cependant des limites et des ambiguïtés fréquemment soulevées dans la littérature (DIONNE, 1995; HAMEL, 1995; JALBERT, 1991; KLEIN, 1995a et b). En général, deux positions émergent sur le sens à donner à la décentralisation et au partenariat. Pour certains, il s'agirait d'une stratégie néo-libérale de retrait de l'État dominée par la privatisation du développement et le transfert des responsabilités étatiques aux paliers locaux. Pour d'autres, ce serait davantage, sous certaines conditions, une stratégie porteuse de démocratisation de la gestion publique à travers des compromis sociopolitiques et institutionnels en matière de redistribution territoriale du pouvoir. Personne n'y voit une panacée ou une solution miracle à la crise de l'État et à la reconfiguration des res-

21. Pour un aperçu de l'évolution des politiques de développement régional depuis la Révolution tranquille, voir DIONNE (1995, p. 99-104) et KLEIN (1995b, p. 48-55). Dionne constate une transformation majeure, le passage d'une intervention étatique «descendante» à une sollicitation étatique de mobilisation entrepreneuriale et locale «ascendante». Il conclut: «De la stratégie distributrice de richesse propre à l'État-providence moteur de développement, nous passons à une stratégie accompagnatrice et gestionnaire des initiatives entrepreneuriales à susciter ou à consolider» (DIONNE, 1995, p. 103-104).

pensabilités individuelles et collectives. En dépit d'éléments novateurs et positifs, telle la remobilisation des acteurs autour d'enjeux locaux et territoriaux, ce bilan ambivalent laisse subsister certaines interrogations critiques, entre autres, autour de l'équité, des disparités territoriales, des risques de marginalisation des régions périphériques et d'acteurs spécifiques. Nous nous concentrerons ici sur trois aspects qui nous paraissent particulièrement problématiques, à savoir le rôle attribué à l'État dans les deux politiques connexes de régionalisation de l'immigration et de développement régional, le rôle et le pouvoir des acteurs locaux et, enfin, le rôle et le statut des noyaux de communautés culturelles en région.

a. *Rôle de l'État*

Un paradoxe majeur émerge de l'examen de la politique de régionalisation de l'immigration. Celle-ci apparaît dans un contexte de crise où l'État se désengage, entre autres, dans le développement régional, alors qu'elle doit nécessairement s'appuyer sur une politique vigoureuse de développement régional pour attirer et retenir les immigrants en région. Dans quel type de communautés locales vont alors venir s'insérer les immigrants? Comment une telle politique peut-elle prétendre subsister sans une étroite articulation à une politique énergique de développement régional? Certes, ce lien est constamment reconnu et mentionné dans les divers documents gouvernementaux, mais il semble peu matérialisé par des mesures fermes et des moyens financiers adéquats²². Est-il réaliste d'espérer une régionalisation, même graduelle, de l'immigration si celle-ci ne s'accompagne pas d'une intervention étatique plus directe pour vivifier les régions et corriger les iniquités et disparités régionales? Ces questions renvoient, en outre, à la position des régions périphériques, oubliées et perdantes, à notre avis, dans la stratégie étatique de déconcentration spatiale de l'immigration. Plusieurs auteurs dénoncent d'ailleurs la ségrégation / exclusion des régions moins centrales et leur représentation négative (BONNEAU, 1993; CHIRICOTA *et al.*, 1993; CÔTÉ *et al.*, 1995; J.F. SIMARD, 1994, p. 16).

Le rôle de l'État, traversant les deux politiques connexes mentionnées précédemment, paraît contradictoire et incohérent par rapport aux intentions initiales. D'un côté, un État minimaliste s'appuyant principalement sur les initiatives locales, de l'autre une tâche colossale de redressement pour contrer non seulement la métropolisation de l'immigration mais également le dépérissement démographique, économique, social et culturel de plusieurs régions. Se retrouve ici l'éternel dilemme entre les objectifs de rattrapage des régions en difficulté et ceux de croissance économique des pôles prometteurs, entre les objectifs sociaux et ceux strictement économiques du développement régional.

22. Pourtant, les ressources financières autonomes sont une condition essentielle à un véritable exercice de responsabilisation locale. Voir, entre autres, M.-U. PROULX qui en fait un des enjeux de la décentralisation (1996).

La faible articulation entre la politique de régionalisation de l'immigration et la politique de développement régional a été maintes fois déplorée, à juste propos. Ainsi, l'UPA émet rapidement des doutes sur le «réalisme» de la régionalisation de l'immigration puisque le Québec n'a pas encore de stratégie globale de développement régional. Pourtant, une telle stratégie est «essentielle» pour attirer les immigrants en région et compter avec eux pour une relance économique. Cet aspect constitue le «gros point faible» de la politique, selon l'UPA (UPA, 1991). Le Conseil de la famille et le CCCI abondent dans le même sens, faisant d'une véritable politique de développement régional une condition clé de la régionalisation, outre les services complets et permanents en région, les solidarités d'accueil et la sensibilisation de la population locale (Conseil de la famille et CCCI, 1995, p. 71-72). Quant à la CSN, elle se réfère à l'«utopie» des perspectives de régionalisation de l'immigration, affirmant la nécessité d'établir une politique de développement aussi bien pour Montréal, principal foyer d'accueil des immigrants, que pour le reste du Québec (CSN, 1991).

Développement global des régions

Plusieurs auteurs ont déjà fait ressortir la complexité, la multiplicité et l'interpénétration des facteurs, tant économiques que sociaux et culturels, conduisant à un *développement global* des régions (Côté *et al.*, 1995; DIONNE, 1995; KLEIN, 1995b; PROULX, 1996; VACHON, 1995). Richesses naturelles, ressources financières et économiques, main-d'œuvre qualifiée, densité des liens sociaux et du sentiment d'appartenance, initiatives locales, créneaux particuliers, emplois diversifiés, réseaux d'informations stratégiques, vitalité des groupes communautaires, créativité et innovations, cultures locales, programmes de formation variés, synergies interterritoriales et internationales... sont autant d'aspects sur lesquels l'État doit miser pour arriver à un développement régional réellement dynamique. Cela constitue la condition première et incontournable, à notre avis, pour attirer et retenir les immigrants en région par la suite. Tout le spectre des activités régionales doit être considéré pour éviter le piège d'une vision restrictive, rigide et uniforme du développement territorial.

Ce modèle de développement global implique un dépassement du discours entrepreneurial actuel de l'État, axé davantage sur le développement d'entreprises que sur celui de communautés locales dynamiques, puisqu'il a comme conséquence inévitable de ne favoriser et de ne stimuler que les régions les plus performantes. Plutôt, il faudra déborder cette approche économique et chercher à atteindre un «entrepreneuriat social»²³ destiné à créer un *milieu de vie* attrayant pour tous,

23. Selon Klein, la réforme actuelle du développement régional est incomplète. Subsiste la nécessité d'effectuer une «mobilisation sociale» de l'ensemble de la communauté locale et son «habilitation institutionnelle» par la création d'institutions fortes et permanentes facilitant la gestion du territoire par les communautés elles-mêmes, d'où la notion d'«entrepreneuriat social» (KLEIN, 1995b, p. 51-52). Une stratégie inspirée davantage du principe du développement local que de celui du développement régional doit donc

au-delà d'un simple milieu de travail. Services variés, activités socioculturelles et récréatives, système de transport adéquat, disponibilité d'emplois diversifiés, qualité des institutions d'enseignement... sont autant d'éléments constitutifs d'une qualité de vie en région. Ils représentent, selon nos recherches récentes auprès d'immigrants, les conditions de base que ceux-ci exigent pour s'établir en région²⁴. En outre, il faudra diversifier davantage les groupes ciblés dans la politique de régionalisation pour ne pas miser quasi exclusivement sur les seuls immigrants entrepreneurs et générateurs «d'occasions d'affaires». Une politique de régionalisation de l'immigration sans politique énergique de développement régional risque de renforcer la vision fonctionnelle et instrumentale de l'immigration et de faire reposer sur les seuls gens d'affaires immigrants, ou détenant une expertise en demande, la concrétisation de la régionalisation. La politique paraît alors ne s'adresser qu'à l'élite immigrante. L'État se priverait, ainsi, de l'apport d'immigrants désireux²⁵ d'aller s'établir en région avec leur famille et pouvant s'insérer dans des secteurs occupationnels variés sans nécessairement y apporter investissements majeurs, initiatives entrepreneuriales, créneaux innovateurs et qualifications rarissimes. Il ne faut pas oublier que l'immigrant, sa conjointe et ses enfants représentent un facteur de dynamisation de la vie locale, allant bien au-delà des activités professionnelles, par leur enracinement

être adoptée (KLEIN, 1995a, p. 139). Dionne abonde dans le même sens et prône, par opposition à la logique actuelle technogestionnaire, une logique de style communautaire où «l'ancrage territorial» du développement est crucial. Identité locale, qualité des milieux de vie, développement local flexible et ajusté aux besoins socioculturels des communautés, création de nouvelles socialités... participent à cette nouvelle logique (DIONNE, 1995, p. 106-107).

24. Les entrepreneurs agricoles immigrants européens manifestent une attitude favorable à l'égard d'une politique de régionalisation, à condition de trouver des emplois, des services et des conditions de vie convenables en région et non «d'y aller faire le pionnier», comme le déclara l'un d'eux. Pour certains, une origine rurale serait même souhaitable. Tout en demeurant attachés au caractère non coercitif d'une telle politique, la plupart affirment que celle-ci offre l'avantage de favoriser l'intégration et d'éviter la création de ghettos ethniques. Ces résultats sont cohérents avec ceux de deux études sur les immigrants dans la région du Saguenay, alors que le «frottement» et les «interactions» entre les immigrants et la collectivité locale facilitent clairement l'intégration (CHEVALIER, 1995; KLEIN et BOISCLAIR, 1993). Les travailleurs agricoles immigrants saisonniers démontrent la même tendance positive. Une partie de ces immigrants urbains seraient désireux de déménager en région si des emplois et une qualité de vie décente leur étaient offerts. Un «discours vert» traverse les entrevues, certains immigrants manifestant une lassitude de l'agitation montréalaise et une volonté d'aller élever leur famille dans un espace tranquille, sécuritaire et plus près de la nature.

25. La question de l'attitude positive et du «désir» de l'immigrant d'aller vivre en région nous paraît essentielle dans une politique de régionalisation de l'immigration, d'où la nécessité de maintenir son caractère non coercitif. Les chartes des droits et libertés de la personne du Canada et du Québec garantissent d'ailleurs la libre circulation sur le territoire, renforçant cette nécessité de volontariat. Les immigrants *désireux* de s'établir en région et provenant d'autres espaces que les grandes agglomérations (milieu rural, petites et moyennes villes) pourraient ainsi être davantage ciblés selon nous, à la condition toutefois de donner des garanties sur l'accueil et les possibilités d'insertion économique et communautaire comme le soulignait une chercheuse (SÉGUIN, 1993, p. 131).

dans le milieu et leur participation polyvalente à la vie communautaire (M. SIMARD, 1994).

Le modèle de développement global suppose également l'adoption d'un rôle plus actif et dynamique de la part de l'État, destiné à renforcer certaines régions en difficulté et réduire les inégalités territoriales. Sinon, la politique actuelle de l'État risque d'accentuer davantage la dualisation de la société qu'elle cherche pourtant à diminuer, ainsi que d'entraîner la périphérisation des régions éloignées et de consacrer de façon définitive la banalisation des spécificités et disparités territoriales. Le mouvement de désengagement de l'État, reflet de la crise globale, ne peut faire abstraction de cette responsabilité primordiale d'équité qui subsiste, en dépit des contraintes économiques et politiques de la fin du XX^e siècle. Il faut donc dépasser la démarche prudente et attentiste actuelle de l'État, où une trop grande dépendance à l'égard des initiatives externes risque d'entraîner de nouvelles tensions quant à la répartition non seulement des effets bénéfiques de l'immigration mais également du pouvoir, comme nous le verrons dans la prochaine section. Des actions étatiques souples et modulées aux spécificités territoriales seront, par conséquent, capitales pour permettre à toutes les régions de constituer des milieux de vie de qualité et attrayants non seulement pour les immigrants mais pour l'ensemble des citoyens. Une réelle répartition équilibrée des immigrants entre les régions et la métropole montréalaise ne peut se réaliser sans intervention énergique de l'État pour atténuer les disparités et améliorer l'égalité des chances des divers territoires.

b. Rôle et pouvoir des acteurs locaux

Ce deuxième aspect renvoie tant à la restructuration des rapports entre l'État et la société civile, associée au déclin de la période keynésienne et à la crise de l'État, qu'au discours étatique actuel sur la responsabilisation des régions et des acteurs locaux. Il concerne directement l'enjeu de mobilisation des individus, soupçonnés de dépendance et d'apathie, à la suite des interventions providentialistes des décennies précédentes. Les revendications d'autonomie et de participation, auxquelles sont liées celles de décentralisation, étaient d'ailleurs portées depuis plusieurs années par des groupes régionalistes, en réaction à la gestion technocratique et uniformisatrice de l'État. Ceux-ci exhortaient à un élargissement de la démocratie par la réappropriation collective du pouvoir et la redéfinition des priorités de développement par le milieu lui-même²⁶.

Avec cette réarticulation des rapports entre l'État et la société civile, s'amorce le désengagement de l'État et le transfert de responsabilités financières et organi-

26. Il ne faut pas confondre régionalisme avec régionalisation, cette dernière prenant « sa source dans une offre d'État plutôt que de constituer une réplique à une mobilisation et politisation de la société civile » (JALBERT, 1991, p. 253).

sationnelles à la société civile, comme nous l'avons déjà mentionné. Celle-ci se voit chargée de nouvelles fonctions susceptibles d'entraîner un dynamisme régional sur lequel viendront s'appuyer, ultérieurement, les efforts d'attraction et de rétention des immigrants en région. Principal moteur du développement régional, les initiatives et solidarités locales deviennent ainsi cruciales, l'État se limitant à un rôle d'appui axé sur la concertation et l'accompagnement.

Plusieurs interrogations surgissent au sujet du sens et de la portée de ce transfert. Y a-t-il réellement gain d'autonomie et nouvelle répartition du pouvoir au profit des acteurs locaux ? Comment susciter, cerner et définir la volonté régionale ? Quels intérêts y sont dominants ? Certains groupes, moins bien organisés, ne risquent-ils pas d'être exclus dans cette renégociation ? Est-ce le début d'une ère nouvelle caractérisée par le retour des acteurs ? Est-ce une utopie portée par une idéalisation de la société civile²⁷ ? Ce mouvement se solde-t-il par un rapprochement véritable entre l'État et les communautés locales ou est-il l'occasion de nouvelles tensions engendrées par un « étatisme autoritaire, plus subtil »²⁸ ? Cela renvoie, finalement, à la question de la démocratisation de la société.

Privatisation du développement et réappropriation collective

Sans nier le potentiel mobilisateur, démocratique et même « subversif »²⁹ sous-jacent au transfert de responsabilités à des acteurs locaux, nous ne pouvons faire abstraction ici des réflexions critiques concernant la tendance actuelle de *privatisation* du développement régional auquel est liée la politique de régionalisation de l'immigration. La banalisation des inégalités territoriales au profit d'une stratégie uniforme de promotion des initiatives entrepreneuriales y est dénoncée (DIONNE, 1995 ; KLEIN, 1995a et b). La politique de décentralisation / régionalisation, qui se veut mobilisatrice de plusieurs partenaires, oublie et occulte les rapports inégaux de pouvoir. À la limite, un déséquilibre des forces se constate, où l'État retranché

27. Hugues Dionne avance cette idée, à propos des tendances récentes de la politique du développement régional : « Le discours de l'État est tel qu'il en vient à idéaliser la société civile elle-même dans des postulats de convivialité, de confiance, de dialogue et de concertation pour asseoir une décentralisation "à tout prix" » (DIONNE, 1995, p. 104).

28. Pour reprendre l'expression de Nicos Poulantzas (1978). Cet auteur définit l'étatisme autoritaire par « l'accaparement accentué, par l'État de l'ensemble des domaines de la vie économique-sociale articulé au déclin décisif des institutions de la démocratie politique et à la restriction draconienne, et multiforme, de ces libertés dites « formelles » dont on découvre, maintenant qu'elles s'en vont à vau-l'eau, la réalité » (p. 226). Cet étatisme autoritaire est lié à la concentration du pouvoir dans l'exécutif (p. ex. les cabinets ministériels) aux dépens de la représentation parlementaire et de la représentation locale ou régionale.

29. Des effets pervers et des risques liés à l'ouverture du système politico-administratif peuvent se manifester, en raison des débordements et résistances entraînés par la réforme de décentralisation / régionalisation malgré les balises rigides déterminées par l'État (JALBERT, 1991, p. 254 et 267).

dans un rôle minimal d'accompagnateur, les intérêts privés et les divers acteurs locaux s'affrontent inégalement autour de l'élaboration de projets de développement régional ou de régionalisation de l'immigration. Cette inégalité est d'autant plus manifeste que, parallèlement à cette privatisation, s'effectue une remétropolisation du développement puisque les régions favorisées et qui gagnent sont les grandes agglomérations, phénomène perceptible dans les pays industrialisés (CÔTÉ *et al.*, 1995, p. vi-vii; DIONNE, 1995, p.106; PROULX, 1995, p. 170-171). Il en résulte une plus grande marginalisation des régions périphériques. La politique de décentralisation / régionalisation demeure donc controversée quant à sa capacité de démocratisation et présente certains déficits, notamment en ce qui a trait à la représentation de tous les intérêts, au partage effectif du pouvoir et à la persistance des inégalités sociospatiales. Elle n'entraîne pas automatiquement la démocratisation de la gestion publique (DIONNE, 1995; HAMEL, 1995; JALBERT, 1991).

Nous ne pouvons également faire abstraction des analyses sur les liens de la décentralisation et de la régionalisation avec la conjoncture néo-libérale actuelle et la crise globale de l'État, comme nous l'avons vu précédemment. La réforme décentralisatrice, à laquelle s'associe la responsabilisation locale, figure alors comme une « stratégie de sortie de crise », selon la formule de Lizette JALBERT³⁰. Sous le couvert d'autonomiser les acteurs locaux, et de valoriser le pluralisme démocratique, la décentralisation / régionalisation vise en fait à diminuer les dépenses de l'État, à réduire les déficits budgétaires, à redonner confiance dans les institutions étatiques par une participation complémentaire et conformiste, à dissimuler le contrôle de l'État sur les citoyens-partenaires (JALBERT, 1991; DIONNE, 1995). Les régions deviennent alors des instances intermédiaires et des relais d'une même logique entrepreneuriale de croissance, devant contribuer, entre autres, à solutionner les problèmes de concentration spatiale de l'immigration à Montréal.

Le principal défi pour les régions et les acteurs locaux, dans le contexte des multiples contraintes structurelles de la fin du XX^e siècle, sera donc de reconquérir, à partir d'une volonté collective émancipatrice, la réelle maîtrise du développement global des collectivités locales, de se réapproprier l'autonomie et le pouvoir dans une perspective d'autodéveloppement où l'immigration aura sa place. Il faudra alors cesser de parler de déclin et de déstructuration paralysante des régions pour s'attaquer aux recompositions les dotant de nouveaux atouts, créer des milieux fertiles et diversifiés d'activités sociales, culturelles et économiques, combinant chacun, de façon originale, les facteurs favorables au développement global et à la revitalisation (CÔTÉ *et al.*, 1995, p. xi; PROULX, 1996, p. 129-130).

30. Analysant la décentralisation, l'auteure énonce ainsi l'hypothèse à la base de son approche : « ... il s'agirait d'une réforme répondant aux difficultés croissantes de l'État bureaucratique et centralisé, propre à soulager les finances publiques, à améliorer l'efficacité du système et à favoriser l'intégration sociale. Une réforme, enfin, où la dimension démocratique se verra réduite à l'autonomie administrée et à la participation encadrée » (JALBERT, 1991, p. 253-254).

3. *Rôle et statut des noyaux de communautés culturelles en région*

La politique de régionalisation de l'immigration aborde, à plusieurs reprises et dans les divers documents, la question des noyaux de communautés culturelles en région sans, toutefois, définir clairement le statut précis de ces noyaux. Est-ce une condition première et incontournable pour attirer et retenir les immigrants en région ? Les différentes mesures annoncées dans la politique, destinées à offrir du support aux organismes des communautés culturelles implantées en région, ne permettent pas de lever les ambiguïtés et de cerner à quel point l'enracinement de tels noyaux constitue une priorité pour l'État.

À travers les divers documents, se perçoit la préoccupation constante de l'État, voire l'anxiété, de ne pas reproduire l'expérience, en partie négative, de l'établissement de réfugiés indochinois dans les régions québécoises au début des années 1980. La politique paraît teintée par cet essai de régionalisation de l'immigration. Les noyaux communautaires ethniques régionaux seraient-ils, pour l'État, une protection contre un tel résultat mitigé à propos de la rétention, une *stratégie-cuirasse* en quelque sorte lui permettant de prévenir et d'éviter un taux élevé de déperdition ? À notre avis, l'expérience bien particulière des réfugiés indochinois, compte tenu de leur situation économique, linguistique et professionnelle, n'autorise pas à généraliser pour tous les immigrants même s'il faut en dégager des leçons pour l'avenir. Elle démontre la complexité de l'insertion permanente d'immigrants en région et l'interaction de multiples facteurs, tels des emplois adéquats, les connaissances linguistiques, la capacité d'accueil et de soutien des régions, les réseaux de sociabilité ethniques et non ethniques... (CHAGNON et BOISCLAIR, 1980; DESCHAMPS, 1982; DESCHAMPS et LEBEL, 1981; DORAIS, 1989; GIRARD et MANÈGRE, 1989; LAFORTUNE et PIOTTE, 1980; PIOTTE, 1981)³¹. De plus, elle peut expliquer en partie les stratégies ultérieures de l'État, entre autres sa prudence et son étapisme, permettant de faciliter l'adhésion aux réformes par une sensibilisation accrue de tous les acteurs sociaux concernés et de préparer graduellement les milieux locaux à l'intégration des immigrants.

La question du rôle et du statut des noyaux de communautés culturelles en région est objet de débats parmi les chercheurs, certains considérant ces noyaux

31. Le bilan de certaines études à propos des initiatives étrangères en matière de répartition régionale de l'immigration est intéressant à cet égard. Voir notamment DUMONT (1991). L'auteur y observe que l'établissement durable en région dépasse la simple dimension économique. Quatre « conditions favorables » à la rétention sont identifiées : 1) capacité du marché du travail d'absorber les nouveaux venus ; 2) disponibilité de services complets et permanents (logements, santé, formation, emploi...) ; 3) accueil de la population locale ; 4) présence d'une communauté ethnique (p. 61-62). Voir également SÉGUIN (1993) qui confirme les mêmes facteurs, insistant sur l'emploi et les mesures d'insertion économique, les services spécialisés, les réseaux d'entraide locaux et ethniques de même que sur un partenariat mixte entre l'État et les groupes locaux bénévoles où l'État doit nécessairement aider financièrement le milieu local (p. 129-131).

comme les assises de l'établissement d'immigrants en région et une condition *sine qua non* alors que d'autres posent un diagnostic plus nuancé, selon les circonstances de l'immigration, la proximité culturelle, les catégories d'immigrants et leurs caractéristiques socio-économiques. Certains y voient, outre des relais importants facilitant l'intégration des immigrants, des canaux privilégiés d'échange d'informations permettant ultimement un meilleur contrôle de l'État.

Il faut rappeler que le recours aux communautés et réseaux ethniques n'est pas automatique chez les immigrants, comme l'ont révélé les recherches sur l'élite immigrante qualifiée où se constate une plus grande indépendance par rapport au groupe ethnique (PORTES et MANNING, 1985)³². Ainsi, faut-il relativiser le rôle d'un noyau d'immigrants en région, leur absence ne paraissant pas un obstacle structurel décisif dans l'établissement d'immigrants hors des métropoles, tel que le démontrent certaines études au Québec (BONNEAU, 1993 ; KLEIN et BOISCLAIR, 1993 ; LAROCHE, 1993 ; M. SIMARD, 1994, 1996 ; ZINS BEAUCHESNE, 1992). Tant la satisfaction des immigrants de vivre en région et leur appréciation de la qualité de vie que leur intégration au milieu local et leur aspiration à demeurer en région y furent relevées. L'emploi et la disponibilité de services variés (éducation, transport, loisirs...) paraissent déterminants. Aucune base factuelle sérieuse ne vient donc appuyer l'hypothèse de la nécessité de la présence de communautés culturelles en région pour y réaliser l'intégration permanente d'immigrants.

Un des défis de la régionalisation de l'immigration sera donc d'aborder la question de l'attraction et de la rétention des immigrants en région avec imagination et créativité, refusant les idées préconçues et les formules dogmatiques et uniformes à propos, notamment, d'une masse critique obligée d'immigrants en région. En l'absence d'un bassin d'immigrants important et d'un réseau de parenté, d'autres solutions pourraient être conçues, en particulier pour les catégories d'immigrants plus vulnérables et plus éloignés culturellement. Diverses formules de jumelage entre individus de la société d'accueil et immigrants (familles, enfants, adolescents...), des stages en région pour des immigrants désireux d'explorer la possibilité de s'établir hors des grandes villes, la création d'organismes multiethniques, le parrainage informel³³... pourraient être explorés comme stratégies aptes à compenser cette absence

32. Nos résultats de recherche auprès d'entrepreneurs agricoles immigrants européens mettent en évidence le faible recours au réseau ethnique dans quatre régions agricoles du Québec, la majorité préférant ne pas s'appuyer sur de telles ressources pour éviter la création de ghettos. Lorsqu'il y a recours au réseau ethnique, celui-ci n'est pas exclusif puisque les autres réseaux de la communauté locale sont conjointement utilisés : réseau institutionnel, réseau de voisinage, réseau professionnel, réseau associatif (M. SIMARD, 1994).

33. Une pratique de « parrainage informel » est d'ailleurs déjà utilisée au Québec par les entrepreneurs agricoles immigrants d'origine européenne. Il s'agit essentiellement d'une stratégie d'entraide bénévole entre individus de même occupation et généralement de même origine ethnique et destinée à faciliter les premières étapes de l'établissement professionnel et social de l'immigrant. Elle permet non seulement d'avoir une porte d'entrée plus chaleureuse dans la société d'accueil, mais également d'obtenir

et assurer une transition et une intégration en douceur dans les régions. Sinon, une vision rigide faisant de la présence d'un noyau important d'immigrants en région une condition essentielle et irremplaçable d'attraction et de rétention risque d'entraîner l'exclusion de plusieurs territoires, pourtant porteurs de possibilités pour les immigrants et leurs familles.

*
* *

L'analyse de la politique de régionalisation de l'immigration ne peut donc pas s'abstraire du contexte actuel de mondialisation de l'économie et de crise globale de l'État. Les multiples contraintes qui en résultent, notamment celles liées à la restriction de l'emploi et des ressources financières et aux disparités territoriales, ne sont pas sans affecter l'essor de cette politique. Celle-ci est loin d'aller de soi, devant faire face à des incertitudes et des obstacles structurels majeurs. Des nuances et réserves sont donc appropriées.

Certes, des progrès significatifs ont été accomplis depuis le début, somme toute peu lointain, de la politique. Des structures d'accueil et d'intégration socio-économique des Néo-Québécois sont maintenant disponibles en région, alors que se constate une ouverture accrue des régions à l'immigration à la suite des diverses mesures de sensibilisation. Une redéfinition inédite des rapports entre les territoires du Québec et l'immigration émerge clairement, à l'aube du XXI^e siècle.

Afin de poursuivre l'expansion de la politique de régionalisation de l'immigration, il faudra cependant, à notre avis, dépasser la démarche attentiste actuelle de l'État et adopter une stratégie active de développement global des régions. La politique de régionalisation de l'immigration, telle que formulée par l'État, tout en étant pertinente et intéressante, se révèle en effet incomplète et insuffisante pour entraîner un véritable mouvement d'établissement d'immigrants en région. L'État devra articuler davantage cette politique à une politique de développement régional forte et dynamique, seul gage de succès puisque les deux ne sont aucunement indépendantes l'une de l'autre. Sans une telle articulation étroite et un support mutuel, la politique de régionalisation risque de demeurer une *utopie*. Il est donc illusoire d'espérer qu'à eux seuls les immigrants, si entrepreneurs et branchés soient-ils sur des créneaux innovateurs et des réseaux internationaux, pourront contrer le déclin et la dévitalisation et repeupler les campagnes et zones intermédiaires.

des informations stratégiques sur le milieu et de contrer les abus. Cette stratégie est temporaire, ne durant habituellement que la première année pour être relayée par la suite par les divers réseaux locaux (M. SIMARD, 1994, p. 60-61). Le parrainage informel pourrait, dans une politique de régionalisation de l'immigration, déborder le groupe ethnique et impliquer par exemple un individu natif et un nouvel arrivant de même catégorie occupationnelle. L'entraide s'établirait d'abord sur la base d'affinités liées à une même affiliation professionnelle.

À la limite, la démarche actuelle de l'État nous semble élitiste, et concerner surtout les immigrants entrepreneurs ou hautement qualifiés. Pourtant, d'autres catégories d'immigrants pourraient s'avérer intéressés à s'établir en région. L'articulation à une politique de développement régional permettrait ici une plus grande ouverture à l'égard de catégories supplémentaires d'immigrants en créant des milieux régionaux dynamiques. Certaines balises sont à respecter, en particulier la création d'emplois en région, l'accessibilité de services variés dont la formation professionnelle, le maintien du rôle de l'État dans l'équité.

Sans prétendre avoir épuisé toutes les réflexions critiques à propos de la politique de régionalisation de l'immigration, nous espérons apporter une contribution modeste aux débats et susciter des discussions originales et fécondes, à partir des enjeux et paradoxes dégagés dans cet article. Une analyse comparative avec les expériences des autres provinces canadiennes ou d'autres pays, sous cet aspect, pourrait s'avérer stimulante. Également, des études diachroniques supplémentaires portant sur des catégories diversifiées d'immigrants, outre les réfugiés et les immigrants agriculteurs, pourraient jeter un nouvel éclairage sur le processus d'insertion des immigrants en région et les facteurs d'attraction et de rétention.

Myriam SIMARD

*Groupe de recherche culture et société – Région,
INRS-Culture et société.*

BIBLIOGRAPHIE

- BONNEAU, Micheline, « Le principe de la communauté culturelle à l'épreuve de la région », dans : 1993 Micheline BONNEAU et Paul-André TREMBLAY (dirs), *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturelle (CERII), Université du Québec à Chicoutimi, 1-17.
- BONNEAU, Micheline et Paul-André TREMBLAY (dirs), *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturelle (CERII), Université du Québec à Chicoutimi.
- CHAGNON, Yves et Louise BOISCLAIR, *Le programme de parrainage collectif*, Montréal, Ministère de 1980 l'Immigration du Québec.
- CHEVALIER, Mireille, *Analyse du discours politique en matière de régionalisation de l'immigration à 1994 partir de documents administratifs et politiques issus du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Gouvernement du Québec*, Chicoutimi, Chaire d'études et de recherches interethniques et interculturelles (CERII), Université du Québec à Chicoutimi.
- CHEVALIER, Mireille, *La dynamique des relations interethniques en milieu régional : perceptions de la 1995 notion d'intégration*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturelles (CERII), Université du Québec à Chicoutimi.
- CHIRICOTA, Annie, Khadiyatoulah FALL, Vianney TREMBLAY, Marie-Claude VERSCHOLDEN, *Quelques enjeux de la cohabitation interethnique et interculturelle (immigration, développement, intégration, identités, racisme) : Du théorique au vécu*, table ronde du colloque « Mots et représentations, comme enjeux dans les problématiques de l'interethnicité et de l'intercultu-

- 1993 ralité», Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels (CERII), Université du Québec à Chicoutimi.
- COJPEL, *Étude des immigrants investisseurs établis au Québec entre 1983 et 1984*.
1986
- Confédération des syndicaux nationaux et Conseil central de Montréal (CSN), *Mémoire conjoint sur 1991 l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*.
- Conseil canadien de l'aménagement rural (CCAR), *L'Immigration et l'aménagement rural*, Mémoire 1975 présenté par le CCAR au comité spécial mixte de la politique de l'immigration, Ottawa.
- Conseil des Affaires sociales, *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et 1989 démographique*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur.
- Conseil des Affaires sociales, *Agir ensemble. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaëtan Morin 1990 éditeur.
- Conseil des Affaires sociales, *Un Québec solidaire. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaëtan 1992 Morin éditeur.
- Conseil de la famille et Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (CCCI), *Créer des liens 1995 familiaux de convivialité. Une réflexion conjointe sur les familles, l'immigration et les communautés culturelles*, Québec.
- Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec (CCCI), *La régionalisation de 1988 l'immigration : « quelques arpents de neige... à partager »*, Avis à la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration [dit Avis dans le texte].
- Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec (CCCI), *Énoncé de politique en 1991 matière d'immigration et d'intégration et le niveau d'immigration pour les années 1992 à 1994*. Avis présenté à la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration [dit Avis dans le texte].
- Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec (CCCI), *Bâtir ensemble notre devenir. 1996 Un projet singulier d'un Québec pluriel*, document de consultation.
- CÔTÉ, Serge, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX (dirs), *Et les régions qui perdent... ? Tendances et 1995 débats en développement régional*, Rimouski, Chicoutimi et Montréal, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement régional, de l'Est du Québec, Groupe de recherche et d'interventions régionales et Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal.
- DESCHAMPS, Gilles, *Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au 1982 Québec : bilan après un an de séjour*, Direction de la recherche, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.
- DESCHAMPS, Gilles, *Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au 1985 Québec : la deuxième année de séjour*, Cahier n° 3, Direction de la recherche, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.
- DESCHAMPS, Gilles et Bertrand LEBEL, *Adaptation économique et sociale des réfugiés indochinois au 1981 Québec*, Montréal, Ministère de l'Immigration.
- DIONNE, Hugues, « Centralisation tranquille et ambiguïtés du développement régional », dans : Serge 1995 CÔTÉ, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX (dirs), *Et les régions qui perdent... ? Tendances et débats en développement régional*, Rimouski, Chicoutimi et Montréal, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement régional, de l'Est du Québec, Groupe de recherche et d'interventions régionales et Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, 83-111.

- DORAIS, Louis-Jacques, « Intégration et adaptation dans une ville de taille moyenne : les réfugiés d'Asie du 1989 Sud-Est à Québec », *Revue internationale d'action communautaire*, Québec, 21, 61 : 177-184.
- DUMONT, Johanne, *Distribution spatiale de la population immigrante et régionalisation de l'immigration*. 1991 *Bilan des expériences étrangères*, Direction des politiques et programmes d'intégration socio-économique, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- États généraux du monde rural, *La déclaration du monde rural*. 1991
- FOSSAERT, Robert, *La Société*, tome 5, *Les États*, Paris, Seuil. 1981
- GENDRON, François, Ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, *Le choix des 1983 régions*, Québec.
- GIRARD, Sylvie et J.-F. MANÈGRE, *Les régions du Québec et l'immigration*, Conseil des communautés 1989 culturelles et de l'immigration du Québec.
- Groupe de recherche ethnicité et société (GRES), « Immigration et relations ethniques au Québec : un 1992 pluralisme en devenir », dans : Gérard DAIGLE et Guy ROCHER (dirs), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 451-481.
- HABERMAS, Jürgen, *Raison et légitimité. Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Payot, 1978 Paris.
- HAMEL, Pierre, « La question du partenariat : de la crise institutionnelle à la redéfinition des rapports entre 1995 sphère publique et sphère privée », *Cahiers de recherche sociologique*, 24 : 87-106.
- HAMEL, Pierre, Hélène MANSEAU et Guy SAEZ, « Repenser les solidarités étatiques », *Revue internationale 1988 d'action communautaire*, 19, 59.
- HELLY, Denise, « Politiques à l'égard des minorités immigrées », *Sociologie et sociétés*, XXVI, 2 : 127- 1994 144.
- JALBERT, Lizette, « La décentralisation : enjeux et perspectives », dans : Louis MAHEU et Arnaud SALES 1991 (dirs), *La recomposition du politique*, Paris et Montréal, Éditions l'Harmattan et Presses de l'Université de Montréal, 251-272.
- KLEIN, Juan-Luis, « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social : le cas du 1995a développement régional au Québec », *Lien social et Politiques (RIAC)*, 33 : 133-141.
- KLEIN, Juan-Luis, « La décentralisation et l'assouplissement des rapports État-territoire au Québec », dans : 1995b Serge CÔTÉ, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX (dirs), *Et les régions qui perdent... ? Tendances et débats en développement régional*, Rimouski, Chicoutimi et Montréal, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement régional, de l'Est du Québec, Groupe de recherche et d'interventions régionales et Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, 39-55.
- KLEIN, Juan-Luis et Léonie BOISCLAIR, « La régionalisation de l'immigration : notes sur une enquête au 1993 Saguenay », dans : Micheline BONNEAU et Paul-André TREMBLAY (dirs), *Immigration et région*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels (CERII), Université du Québec à Chicoutimi, 135-156.
- LABELLE, Micheline, François ROCHER et Guy ROCHER, « Pluriethnicité, citoyenneté et intégration : de la 1995 souveraineté pour lever les obstacles et les ambiguïtés », *Cahiers de recherche sociologique*, 25 : 213-245.
- LAFORTUNE, Jean-Marie et Fernand PIOTTE, *Le programme de parrainage collectif des réfugiés, rapport 1980 Chagnon-Boisclair. Commentaires et recommandations*, Montréal, Ministère de l'Immigration.

- LAROCHE, Gabriel, « Les facteurs de décision dans le choix par les immigrants d'une région de résidence : 1993 éléments d'éclairage », dans : Micheline BONNEAU et Paul-André TREMBLAY (dirs), *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturelle (CERII), Université du Québec à Chicoutimi, 65-81.
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.Q. 1979, C.51, désignée aussi comme Loi 125, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- MANÈGRE, Jean-François, « La régionalisation de l'immigration : du rêve à la réalité », dans : 1993 Micheline BONNEAU et Paul-André TREMBLAY (dirs), *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturelle (CERII), Université du Québec à Chicoutimi, 83-111.
- MATHEWS, Georges, *Le choc démographique*, Montréal, Boréal Express.
- 1984
- Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (MAIICC), *Plan 1993b d'action pour la régionalisation de l'immigration*, Direction de la régionalisation, document interne [dit Plan d'action dans le texte].
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Au Québec pour bâtir ensemble. 1990 Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* [dit Énoncé dans le texte].
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Au Québec pour bâtir ensemble. Plan 1991 d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration (1991-1994)* [dit Plan d'action dans le texte].
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Une richesse à partager. Orienta- 1992a tions pour une répartition régionale plus équilibrée de l'immigration*, Direction des communications [dit Orientations dans le texte].
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Une richesse à partager, Mesures 1992b favorisant la régionalisation de l'immigration*, document de travail [dit Mesures dans le texte].
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Population immigrée recensée dans 1993a les régions du Québec en 1991*, Recensement 1991 : données ethnoculturelles, Direction des études et de la recherche, n° 4. (Statistiques et indicateurs.)
- Ministère du Conseil exécutif, *La décentralisation : une perspective communautaire nouvelle*, Québec, 1977 Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, Gouvernement du Québec. (Série de 9 fascicules.)
- Ministère du Conseil exécutif, *Décentralisation, un choix de société*, Québec, [dit Livre vert].
- 1995
- O'CONNOR, James, *The Fiscal Crisis of the State*, New York, St. Martin's Press.
- 1973
- Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), *Québec à l'heure de l'entreprise 1988 régionale. Plan d'action en matière de développement régional*, Québec.
- PIOTTE, Fernand, *Rapport du groupe de travail sur l'emploi et l'employabilité des réfugiés du sud-est 1981 asiatique*, Ministère de l'Immigration du Québec.
- PORTES, A. et R.D. MANNING, « L'enclave ethnique : réflexions théoriques et études de cas », *Revue 1985 internationale d'action communautaire*, 14, 54 : 45-61.
- POULANTZAS, Nicos (dir.), *La crise de l'État*, Paris, Presses universitaires de France.
- 1977

- POULANTZAS, Nicos, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1978
- PROULX, Pierre-Paul, « La décentralisation : facteur de développement ou d'éclatement du Québec », 1995 *Cahiers de recherche sociologique*, 25 : 155-180.
- PROULX, Marc-Urbain, « Les trois échelons territoriaux du Québec : les enjeux de la décentralisation », 1996 dans : Serge CÔTÉ, Marc-Urbain PROULX et Juan-Luis KLEIN (dir.), *Le Québec des régions : vers quel développement ?*, Rimouski et Chicoutimi, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement régional, de l'Est du Québec et Groupe de recherche de recherche et d'interventions régionales, 107-130.
- ROSANVALLON, Pierre, *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981
- ROSANVALLON, Pierre, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil, 1995
- Secrétariat aux Affaires régionales (SAR), *Développer les régions du Québec*, Québec, [dit Réforme] 1992 Picotte].
- SÉGUIN, Anne-Marie, « Les mesures de soutien au logement et dispersion de l'immigration : leçons des 1993 expériences étrangères », dans : Micheline BONNEAU et Paul-André TREMBLAY (dirs), *Immigration et région, nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Chicoutimi, Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturelle (CERII), Université du Québec à Chicoutimi, 113-133.
- SÉGUIN, Anne-Marie et Marc TERMOTE, « La dimension territoriale de l'immigration internationale au 1993 Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, 37, 101 : 241-262.
- SIMARD, Jean-François, *Contribution à une réflexion sur la régionalisation de l'immigration : résultats 1994 d'une recherche-action menée auprès d'intervenants socio-économiques de la MRC Rimouski-Neigette*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski. (Mémoire de maîtrise.)
- SIMARD, Myriam, *Les entrepreneurs agricoles immigrants européens : insertion dans la société rurale 1994 québécoise*, Québec, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles. (Études et recherches, 11).
- SIMARD, Myriam, « Immigration agricole au Québec : impact sur le milieu rural et le développement 1995 régional », *Revue canadienne des sciences régionales*, XVIII, 3 : 307-332.
- SIMARD, Myriam (avec la collaboration de Isabelle MIMEAULT), *La main-d'œuvre agricole saisonnière 1996 immigrante au Québec : profil socio-économique et insertion professionnelle*, Montréal, INRS- Culture et société.
- THÉRIAULT, J. Yvon, *La société civile ou la chimère insaisissable*, Montréal, Québec / Amérique, 1985
- Union des producteurs agricoles (UPA), *Mémoire de l'UPA sur l'énoncé de politique québécoise sur 1991 l'immigration*.
- Université du Québec à Hull et Secrétariat général de la concertation de l'Outaouais, *Les personnes 1992 immigrantes : partenaires du développement régional*, Actes du colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, Hull.
- VACHON, Bernard (dir.), *Le Québec rural dans tous ses états*, Québec, Montréal, Éditions du Boréal, 1991

- VACHON, Bernard, « La mutation des espaces ruraux : nouvelles réalités, nouveau mode d'emploi », dans :
1995 Serge CÔTÉ, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX (dirs), *Et les régions qui perdent... ? Tendances et débats en développement régional*, Rimouski, Chicoutimi et Montréal, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement régional, de l'Est du Québec, Groupe de recherche et d'interventions régionales et Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, 357-377.
- ZINS BEAUCHESNE et Associés, *Étude d'évaluation des possibilités offertes par les différentes régions du*
1991 *Québec en matière de régionalisation de l'immigration. Volet 1 : Rapport d'enquête auprès de la population immigrante du Québec*, présenté au MCCI et OPDQ.
- ZINS BEAUCHESNE et Associés, *Étude d'évaluation des possibilités offertes par les différentes régions du*
1992 *Québec en matière de régionalisation de l'immigration. Volet 2 : Bilans régionaux*.
- ZINS BEAUCHESNE et Associés, *Étude d'évaluation des possibilités offertes par les différentes régions du*
1992 *Québec en matière de régionalisation de l'immigration. Volet 3 : Constats et orientations stratégiques*.